Chambre régionale des comptes
Occitanie

Sections réunies

DOSSIER CB N° 2022-32-008

Commune d'Aignan

N° codique : 032023

Département du Gers

Article L. 1612-2
du code général des collectivités territoriales

A V I S

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES OCCITANIE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-2 et R. 1612-8 et suivants ;

Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 232-1 et L. 244-1 ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu les arrêtés du 22 novembre 2021, de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie, n° 2022-02 relatif aux formations de délibéré et n° 2022-03 relatif aux attributions des sections et autres formations délibérantes ;

Vu la lettre du 10 mai 2022 et enregistrée le même jour au greffe de la chambre, par laquelle le préfet du Gers a saisi la chambre régionale des comptes sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales pour rejet du budget primitif 2022 par la commune d'Aignan ;

Vu la lettre du vice-président de la chambre du 13 mai 2022 informant l'ordonnateur de la saisine susvisée et l'invitant à présenter ses observations ;

Vu l'ensemble des pièces produites à l'appui de la saisine ;

Vu les observations orales, échanges contradictoires et documents recueillis ;

Vu les conclusions du procureur financier près la chambre régionale des comptes Occitanie ;

Après avoir entendu Mme Mélanie MERZEREAU, conseillère, en son rapport ;

Après avoir entendu M. Denys ÉCHÈNE, procureur financier, en ses conclusions ;

ÉMET L'AVIS SUIVANT :

Sur la recevabilité de la saisine

1. Le préfet du département du Gers, par lettre susvisée du 10 mai 2022, a saisi la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 1612-2 précité, qui dispose que « si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'État dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. À compter de la saisine de la chambre régionale des comptes et jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'État, l'organe délibérant ne peut adopter de délibération sur le budget de l'exercice en cours ».

2. Le préfet du Gers a qualité pour agir.

3. Aux termes de l'article R. 1612-8 du code général des collectivités territoriales, le délai dont dispose la chambre régionale des comptes pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise ; au cas d'espèce, la chambre a été en possession de l'ensemble des justifications et documents prévus à l'article R. 1612-16 de ce même code le 16 mai 2022.

4. La saisine du préfet est, par suite, recevable et complète à compter de cette même date.

Sur les propositions de règlement des budgets, principal et annexes

5. Pour l'exercice 2022, la commune d'Aignan dispose d'un budget principal et de deux budgets annexes sans autonomie financière, le budget annexe « service assainissement Aignan » (M49) et le budget annexe « lotissement Guilhemblanc » (M14).

6. Les deux budgets annexes ont été votés par le conseil municipal lors de la séance du 28 mars 2022. Le budget principal a été rejeté une première fois lors de la séance du 28 mars 2022 puis à nouveau lors de la séance du 13 avril 2022. En application du principe d'unité budgétaire, la chambre se trouve saisie non seulement du budget principal 2022 non adopté, mais également des budgets annexes sans autonomie financière quand bien même ils ont été adoptés.

7. S'il appartient à la chambre régionale des comptes de faire des propositions permettant le fonctionnement normal de la collectivité ainsi que le règlement des dépenses obligatoires et la poursuite des opérations engagées, la juridiction ne peut se substituer à l'assemblée délibérante pour le choix des investissements sauf pour prendre en compte des dépenses relatives à des opérations engagées ou exécutées ou présentant un caractère d'urgence.

8. Les propositions retenues par la chambre reposent sur le projet de budget rejeté et les budgets votés ainsi que, le cas échéant, sur l'état de consommation des crédits au 23 mai 2022, le niveau de consommation constaté sur les trois exercices précédents et sur les justificatifs transmis par l'ordonnateur au cours de l'instruction.

9. L'assemblée délibérante de la commune votant le budget au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement, les propositions de règlement des budgets 2022 sont présentées par chapitre.

SUR LE BUDGET PRINCIPAL

I- Sur les reports

Sur la reprise des résultats et les restes à réaliser

10. Les résultats de l'exercice 2021 pour le budget principal, constatés par le compte administratif 2021 approuvé lors de la séance du 24 février 2022, sont concordants avec le compte de gestion produit par le comptable public. Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2021 s'établit à 145 982 €. Avec l'excédent reporté de 368 138 €, l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 514 119 €.

11. La section d'investissement présente un solde d'exécution déficitaire de 112 477 € au titre de l'exercice 2021. Les restes à réaliser, au sens de l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales, en investissement s'élèvent à hauteur de 81 559 € en dépenses au titre de l'exercice 2021, soit un besoin de financement cumulé de 194 036 € en section d'investissement reporté au budget 2022.

Sur l'affectation du résultat 2021

12. L'affectation du résultat, décidée lors de la séance du 24 février 2022, est conforme aux dispositions de l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales, avec une couverture du besoin de financement de 194 036 € affecté au chapitre 1068, un résultat reporté en fonctionnement de 320 083 € (R002) et un déficit d'investissement reporté de 112 477 € (D001). Ces affectations sont reprises dans la proposition de la chambre pour le budget principal.

II- Sur les propositions nouvelles

En section de fonctionnement

Sur les recettes de fonctionnement

13. Il est proposé d'inscrire un montant 128 381 € au chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes, au regard du niveau de consommation des exercices précédents soit une augmentation de 620 €.

14. Le chapitre 73 « impôts et taxes » doit être diminué de 18 695 €. La compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation (18 595 €), inscrite initialement sur ce chapitre, doit être inscrite à l'article 74835 « État – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation » et les prévisions sur l'article 7336 « Droit de place » ont été augmenté de 100 € (600 €) au regard de la moyenne des produits des exercices précédents.

15. En conséquence, par rapport au projet de budget, le montant du chapitre 74 est proposé à 362 019 €, conformément au point précédent et à l'état des dotations transmis par l'ordonnateur.

16. Il n'y a pas lieu de prévoir de crédits au chapitre 76.

17. Les crédits prévus aux chapitres 013 « atténuations de charges », 75 « autres produits de gestion courante » et 77 « produits exceptionnels » ne sont pas modifiés, soit un montant total de recettes réelles de fonctionnement de 1 041 107 €.

18. Compte tenu des éléments qui précèdent, et en l'absence de recettes d'ordre en fonctionnement, le total des recettes de fonctionnement cumulées s'établit ainsi à 1 361 191 €, en diminution de 20 241 € par rapport au projet de budget, après reprise de l'excédent de fonctionnement reporté au R002 (320 083 €).

Sur les dépenses de fonctionnement

19. En dépenses réelles, il est proposé de modifier le projet de budget rejeté et de prévoir 277 000 € au chapitre 011 « charges à caractère général » en diminution de 103 521 €. En particulier, les crédits prévus à l'article 6068 « autres matières et fournitures » ont été ajustés à 10 000 € au regard du niveau d'exécution des exercices précédents.

20. Un montant de 150 816 € est prévu au chapitre 65, en diminution de 610 € en l'absence de justificatif suffisant.

21. Un montant de 77 188 € était inscrit à l'article 6748 au titre d'une subvention à verser au budget annexe lotissement. Or, d'après la jurisprudence du Conseil d'État[1], le versement d'une subvention d'équilibre à un budget annexe lotissement doit être justifié par des raisons objectives rendant cette participation nécessaire, sous peine d'être considéré comme une libéralité accordée à des tiers du fait d'un prix de vente inférieur au prix de revient. Il est donc proposé de ne pas inscrire la subvention initialement prévue et de retenir un montant de 1 000 € au chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

22. Il y a lieu d'inscrire un montant de 81 000 € au chapitre 68 « dotations aux provisions semi-budgétaires », en prévision d'un déficit à la clôture d'une opération d'aménagement, à hauteur du reste à charge estimé pour le budget principal. La chambre préconise à l'ordonnateur d'effectuer une estimation précise de ce reste à charge pour afin d'ajuster le montant de la provision.

23. Un montant de 10 000 € est proposé au chapitre 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » afin de permettre d'effectuer des virements sur un autre chapitre de la section et éviter ainsi des inscriptions surestimées sur lesdits chapitres. Conformément à l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales, le montant de l'inscription est inférieur à 7,5 % des dépenses réelles de la section prévues au budget.

24. Les propositions sur les chapitres 012 « charges de personnel et assimilés », 014 « atténuation de produits » et 66 « charges financières » peuvent être reprises.

25. Au vu des éléments qui précèdent, les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal doivent être diminuées de 91 318 € et s'établir à 896 266 €.

26. Pour les opérations d'ordre, il est proposé de reprendre le montant de 29 036 € au chapitre 042 « opérations d'ordre transfert entre sections » et d'inscrire un montant de 435 889 € au chapitre 023 « virement à la section d'investissement », soit 111 559 € de moins que le projet de budget. Le total des dépenses d'ordre de fonctionnement s'établit ainsi à 464 925 €.

27. Le total des dépenses de fonctionnement cumulé, prévu à hauteur de 1 340 950 € dans le projet, s'établit ainsi à 1 361 191 €.

[1] Conseil d'État, *Commune de Fougerolles,* 3 novembre 1997, 169473.

En section d'investissement

Sur les dépenses d'investissement

28. Le projet de budget a inscrit 679 769 € en dépenses d'équipement. Il convient de diminuer ces crédits à hauteur de 572 269 €, les opérations relatives aux travaux sur la piscine municipale, au parcours de santé et aux entrées de ville ne seront pas réalisées sur l'exercice 2022 à hauteur des prévisions initiales.

29. Un montant de 35 288 € est proposé au chapitre 020 « dépenses imprévues ».

30. Les autres chapitres sont repris conformément au projet de budget.

31. En conséquence, le total de dépenses réelles d'investissement doit être diminué de 72 212 € pour s'établir à 674 557 €.

32. En l'absence de dépenses d'ordre d'investissement, le solde d'exécution négatif reporté au compte 001 peut être repris en l'état (- 112 477€).

33. Le total des dépenses d'investissement cumulées s'établit alors à 787 034 €.

Sur les recettes d'investissement

34. Il est proposé de prévoir 14 665 € au chapitre 13 « subventions d'investissement », en cohérence avec les opérations d'investissement effectivement menées sur l'exercice et les pièces justificatives transmises.

35. Les crédits prévus au chapitre 16 à hauteur de 258 771 € sont ramenés à 100 000 €, ce qui correspond au montant d'emprunt contracté sur l'exercice 2022 à ce jour et qui permet, avec les ressources propres de la commune, de couvrir le besoin de financement après réévaluation des opérations d'équipement.

36. Les inscriptions du chapitre 10 « dotations, fonds réserves » y compris l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) ainsi qu'au chapitre 165 « dépôts et cautionnements » sont maintenues.

37. Dans ces conditions, le total soit des recettes réelles d'investissement s'établit à 322 109 €, soit une diminution de 183 771 €.

38. En recettes d'ordre, il est proposé d'inscrire 435 889 € au chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » et 29 036 € au chapitre 040 « opérations d'ordre entre sections » soit un total de 464 925 €.

39. Le total des recettes d'investissement cumulées est diminué de 72 212 € par rapport au projet de budget rejeté pour s'établir à 787 034 €.

III- Sur l'équilibre du budget principal

40. La section de fonctionnement est proposée à l'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 361 191 €.

41. La section d'investissement est proposée à l'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 787 034 €.

42. L'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales dispose que « le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ».

43. Les prévisions ont été évaluées de façon sincère et les sections sont respectivement proposées à l'équilibre. Le virement de la section de fonctionnement est estimé à 435 889 €. Les ressources propres au sens de l'article L. 1612-4 précité sont ainsi suffisantes pour couvrir le remboursement de la dette en capital (65 000 €).

44. Le budget est ainsi proposé en équilibre réel par section, en dépenses et en recettes, à hauteur de 2 148 225 € (annexes 1 et 2) ;

SUR LE BUDGET ANNEXE « service assainissement Aignan »

I- Les reports et l'affectation du résultat

45. Les résultats de l'exercice 2021 pour le budget annexe assainissement, constatés par le compte administratif 2021 approuvé lors de la séance du 24 février 2022, sont concordants avec le compte de gestion produit par le comptable public. Le résultat de la section d'exploitation pour l'exercice 2021 s'établit à 194 €. Avec l'excédent reporté de 20 180 €, l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 20 374 €.

46. La section d'investissement présente un solde d'exécution excédentaire de 47 580 € au titre de l'exercice 2021.

47. L'affectation du résultat décidée lors de la séance du 24 février 2022 prévoit un résultat reporté en section d'exploitation de 20 375 € (R002) et un excédent d'investissement reporté de 47 580 € (R001). Ces affectations peuvent être reprises en l'état.

II- Les sections d'exploitation et d'investissement

48. Sur la section d'exploitation, il est proposé de reprendre les prévisions du budget voté par le conseil municipal lors de sa séance du 28 mars 2022. Ainsi, la section s'établit à l'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 116 393 € après reprise du résultat reporté en R002 (20 375 €).

49. Sur la section d'investissement, il est proposé de reprendre les prévisions du budget voté. Ainsi, la section s'établit à l'équilibre à hauteur de 92 150 € après reprise du solde d'exécution en R001 (47 580 €).

50. Du fait du virement de la section d'exploitation, estimé à 16 729 €, les ressources propres au sens de l'article L. 1612-4 précité sont suffisantes pour couvrir le remboursement de la dette en capital (13 663 €).

51. Le budget est proposé en équilibre réel, en dépenses et en recettes, à hauteur de 208 543 € (annexe 3).

SUR LE BUDGET ANNEXE « lotissement Guilhemblanc »

I- Sur la tenue des comptes

52. Le budget voté pour 2022 comprend des écritures comptables d'équilibre injustifiées et des prévisions de crédits contraires au principe de sincérité budgétaire au sens de l'article L. 1612-4 précité, concernant en particulier une subvention d'équilibre du budget principal, les inscriptions en dépenses d'investissement au compte 16 et les écritures d'ordre aux chapitres 040, 042 et 043.

53. Le budget ne présente pas une comptabilité des stocks cohérente à la balance comptable, les coûts et des produits liés à l'opération n'ayant pas été régulièrement comptabilisés dans la valeur du stock.

54. À partir des balances comptables de 2013, année de démarrage de l'aménagement du lotissement, la chambre a reconstitué le montant du stock restant au 31 décembre 2021, en y intégrant les charges et les produits relatifs à l'opération. Celui-ci est évalué à 953 345 €. Les propositions suivantes reprennent ce montant.

55. Sur la base de cette reconstitution et en collaboration avec le comptable public, la chambre recommande à la commune de procéder à une reconstitution précise des stocks sur le budget lotissement afin d'identifier le coût de revient réel de l'opération et d'anticiper un éventuel déficit de clôture.

II- Sur les reports et l'affectation du résultat

56. Les résultats de l'exercice 2021 pour le budget annexe lotissement, constatés par le compte administratif 2021 approuvé lors de la séance du 24 février 2022, sont concordants avec le compte de gestion produit par le comptable public.

57. Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2021 s'établit à 2 160 €. Avec l'excédent reporté de 88 292 €, l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 91 082 €.

58. La section d'investissement présente un solde d'exécution excédentaire de 92 663 € au titre de l'exercice 2021.

59. L'affectation du résultat décidée lors de la séance du 24 février 2022 prévoit un résultat reporté en fonctionnement de 91 082 € (R002) et un excédent d'investissement reporté de 92 663 € (R001). Ces affectations sont reprises dans la proposition de la chambre pour le budget principal.

III- Sur les propositions nouvelles

La section de fonctionnement

60. Sur la section de fonctionnement, en dépenses réelles, il est proposé d'inscrire 7 285 € au chapitre 66 correspondant aux intérêts de dette. Les autres chapitres ne comportent pas de prévision, le reversement d'excédent au budget principal initialement prévu au chapitre 65 n'étant pas justifié.

61. En dépenses d'ordre, il est proposé d'inscrire 91 082 € au chapitre 023 correspondant au virement à la section d'investissement, 953 345 € au chapitre 042 correspondant à la valeur restante du stock et 7 285 € au chapitre 043 afin d'intégrer, par opération d'ordre au sein de la section, les charges d'intérêt de la dette au coût de revient de l'opération (c/608).

62. En recettes réelles, il n'est proposé aucune inscription. En cohérence avec les prévisions proposées pour le budget principal, la subvention à percevoir initialement prévue à hauteur de 77 168 € n'est pas maintenue au chapitre 77 « produits exceptionnels ».

63. En recettes d'ordre, il est proposé d'inscrire 960 360 € au chapitre 042 « opérations d'ordre transfert entre sections » correspondant d'une part à la valeur du stock et 953 345 €, et 7 285 € au chapitre 043 au titre des charges d'intérêt.

64. Le résultat reporté excédentaire est repris à hauteur de 91 082 € (R001).

La section d'investissement

65. En dépenses réelles, il est proposé d'inscrire 31 178 € au chapitre 16 correspondant à l'annuité de dette en capital à rembourser. La prévision initiale de 162 546 € n'a pas été retenue, aucun justificatif ne permettant de l'établir. Les montants des autres chapitres sont repris.

66. En dépenses d'ordre, il est proposé d'inscrire 960 630 € au chapitre 040 correspondant à la valeur du stock et à l'intégration des charges d'intérêts, inscrits au chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

67. Aucune inscription n'est proposée en recettes réelles. En recettes d'ordre, une inscription de 91 082 € est proposée au chapitre 021, ainsi qu'une inscription de 953 345 € au chapitre 040 correspondant à la valeur restante du stock.

68. Le solde d'exécution excédentaire reporté est repris à hauteur de 92 663 € (R001).

IV- Sur l'équilibre du budget annexe

69. Au regard de ce qui précède, la section de fonctionnement est proposée à l'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 058 997 €, soit une augmentation de 477 982 €.

70. Du fait de la reprise de l'excédent de l'exercice précédent et en l'absence de dépenses nouvelles en investissement, conformément à l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées », la section d'investissement est proposée en suréquilibre à hauteur 991 808 € en dépenses et 1 137 090 € en recettes soit un excédent de 145 282 €.

71. Conformément à l'article L. 1612-4 précité, le remboursement de la dette en capital de 31 178 € est couvert par des ressources propres, le seul virement de la section de fonctionnement à hauteur de 91 082 € suffisant à satisfaire cette condition ; les opérations d'ordre sont équilibrées ; les dépenses et recettes ont été évaluées de façon sincère au regard des éléments comptables disponibles.

72. En application de l'article L. 1612-7 précité, le budget annexe lotissement est proposé en suréquilibre à hauteur de 2 050 806 € en dépenses et 2 196 088 € en recettes, soit un excédent de 145 282 € (annexes 4 et 5).

PAR CES MOTIFS :

1) DÉCLARE recevable la saisine du préfet du Gers sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales.

2) PROPOSE au préfet du Gers de régler, pour la commune d'Aignan, le budget principal pour 2022, le budget annexe assainissement pour 2022 et le budget annexe lotissement pour 2022 conformément au présent avis et aux tableaux ci-après.

3) **RAPPELLE** au maire qu'en application de l'article R. 1612-18 du code général des collectivités territoriales, le présent avis de la chambre doit être publié, dès sa réception, sous sa responsabilité, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel ; qu'en application du 1er alinéa de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre ; qu'en application du 2nd alinéa du même article, l'avis fera l'objet d'une publicité immédiate sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante.

Le présent avis sera notifié au préfet du département du Gers, au maire de la commune d'Aignan, et une ampliation sera adressée au directeur des finances publiques du département du Gers.

Délibéré à Montpellier le 14 juin 2022.

Présents : M. Patrice ROS, vice-président, président de séance,
M. Sébastien CECCHI, premier conseiller,
Mme Mélanie MERZEREAU, conseillère, rapporteure

Le président de séance

Patrice ROS

ANNEXES

Annexe 1 : prévisions de crédits du budget principal par chapitre

Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	381 221 €	277 700 €	- 103 521 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	366 450 €	366 450 €	0 €
014	Atténuation de produits	2 300 €	2 300 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	151 426 €	150 816 €	- 610 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses de gestion courante	**901 396 €**	**797 266 €**	**- 104 130 €**
66	Charges financières	7 000 €	7 000 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	78 188 €	1 000 €	-77 188 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	1 000 €	81 000 €	80 000 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	10 000 €	10 000 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**987 584 €**	**896 266 €**	**- 91 318 €**
023	Virement à la section d'investissement	324 330 €	435 889 €	111 559 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	29 036 €	29 036 €	0 €
043	Opérations ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**353 366 €**	**464 925 €**	**111 559 €**
D002	**Résultat reporté ou anticipé**	0 €	0 €	**0 €**
	TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées	**1 340 950 €**	**1 361 191 €**	**20 241 €**
013	Atténuations de charges	2 500 €	2 500 €	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes…	127 761 €	128 381 €	620 €
73	Impôts et taxes	432 102 €	413 507 €	- 18 595 €
74	Dotations et participations	323 778 €	362 019 €	38 241 €
75	Autres produits de gestion courante	125 700 €	125 700 €	0 €
	Total des recettes de gestion courante	**1 011 841 €**	**1 032 107 €**	**20 266 €**
76	Produits financiers	25 €	0 €	- 25 €
77	Produits exceptionnels	9 000 €	9 000 €	0 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**1 020 866 €**	**1 041 107 €**	**20 241 €**
042	Opérations ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opérations ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	**0 €**	**0 €**	**0 €**
R002	**Résultat reporté ou anticipé**	**320 083 €**	**320 083 €**	**0 €**
	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées	**1 340 950 €**	**1 361 191 €**	**20 241 €**

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
010	Stocks	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	679 769 €	572 269 €	- 107 500 €
	Total des dépenses d'équipement	**679 769 €**	**572 269 €**	**- 107 500 €**
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	67 000 €	67 000 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation à…	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	35 288 €	35 288 €
	Total des dépenses financières	**67 000 €**	**102 288 €**	**35 288 €**
45..1	**Total des opérations pour compte de tiers**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**746 769 €**	**674 557 €**	**- 72 212 €**
040	Opérations ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	**0 €**	**0 €**	**0 €**
D001	**Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé**	**112 477 €**	**112 477 €**	**0 €**
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	**859 246 €**	**787 034 €**	**- 72 212 €**
010	Stocks	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement (hors 138)	39 665 €	14 665 €	- 25 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	258 771 €	100 000 €	- 158 771 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement reçues	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'équipement	**298 436 €**	**114 665 €**	**- 183 771 €**
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	11 408 €	11 408 €	0 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	194 036 €	194 036 €	0 €
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0 €	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000 €	2 000 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation à…	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes financières	**207 444 €**	**207 444 €**	**0 €**
45..2	**Total des opérations pour compte de tiers**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
	Total des recettes réelles d'investissement	**505 880 €**	**322 109 €**	**- 183 771 €**
021	Virement de la section de fonctionnement	324 330 €	435 889 €	111 559 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	29 036 €	29 036 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**353 366 €**	**464 925 €**	**111 559 €**
R001	**Solde d'exécution positif reporté ou anticipé**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
	TOTAL des recettes d'investissement cumulées	**859 246 €**	**787 034 €**	**- 72 212 €**

Annexe 2 : vue d'ensemble du budget principal

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	1 361 191 €	1 041 107 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0 €	320 083 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 361 191 €	1 361 191 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT	592 998 €	787 034 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	81 559 €	0 €
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	112 477 €	0 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	787 034 €	787 034 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	2 148 225 €	2 148 225 €

Annexe 3 : vue d'ensemble du budget annexe assainissement

EXPLOITATION

		DÉPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CRÉDITS D'EXPLOITATION	116 393 €	96 018 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
REPORTS	002 RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ	0 €	20 375 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	116 393 €	116 393 €

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	92 150 €	44 570 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0 €	0 €
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0 €	47 580 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	92 150 €	94 450 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	208 543 €	208 543 €

Annexe 4 : prévisions de crédits du budget annexe lotissement par chapitre

Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	0 €	0 €	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	0 €	0 €	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	91 082 €	0 €	- 91 082 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses de gestion courante	**91 082 €**	**0 €**	**- 91 082 €**
66	Charges financières	7 285 €	7 285 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**98 367 €**	**7 285 €**	**- 91 082 €**
023	Virement à la section d'investissement	0 €	91 082 €	91 082 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	482 648 €	953 345 €	470 697 €
043	Opérations ordre intérieur de la section	0 €	7 285 €	7 285 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**482 648 €**	**1 051 712 €**	**569 064 €**
D002	**Résultat reporté ou anticipé**	0 €	0 €	**0 €**
	TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées	**581 015 €**	**1 058 997 €**	**477 982 €**
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes…	0 €	0 €	0 €
73	Impôts et taxes	0 €	0 €	0 €
74	Dotations et participations	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes de gestion courante	**0 €**	**0 €**	**0 €**
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	77 168 €	0 €	- 77 168 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**77 168 €**	**0 €**	**- 77 168 €**
042	Opérations ordre transfert entre sections	412 765 €	960 630 €	547 865 €
043	Opérations ordre intérieur de la section	0 €	7 285 €	7 285 €
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	**412 765 €**	**967 915 €**	**555 150 €**
R002	**Résultat reporté ou anticipé**	**91 082 €**	**91 082 €**	**0 €**
	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées	**581 015 €**	**1 058 997 €**	**477 982 €**
	Résultat prévisionnel	**0 €**	**0 €**	**0 €**

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
010	Stocks	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses d'équipement	**0 €**	**0 €**	**0 €**
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	162 546 €	31 178 €	- 131 367 €
18	Compte de liaison : affectation à…	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses financières	**162 546 €**	**31 178 €**	**- 131 367 €**
45..1	**Total des opé. pour compte de tiers**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**162 546 €**	**31 178 €**	**- 131 367 €**
040	Opérations ordre transfert entre sections	412 765 €	960 630 €	547 865 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	**412 765 €**	**960 630 €**	**547 865 €**
D001	**Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	**575 311 €**	**991 808 €**	**416 497 €**
010	Stocks	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement reçues	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'équipement	**0 €**	**0 €**	**0 €**
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	0 €	0 €	0 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	0 €	0 €	0 €
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0 €	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation à…	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes financières	**0 €**	**0 €**	**0 €**
45..2	**Total des opérations pour compte de tiers**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
	Total des recettes réelles d'investissement	**0 €**	**0 €**	**0 €**
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	91 082 €	91 082 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	482 648 €	953 345 €	470 697 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**482 648 €**	**1 044 427 €**	**561 779 €**
R001	**Solde d'exécution positif reporté ou anticipé**	**92 663 €**	**92 663 €**	**0 €**
	TOTAL des recettes d'investissement cumulées	**575 311 €**	**1 137 090 €**	**561 779 €**
	Résultat prévisionnel	**0 €**	**145 282 €**	**145 282 €**

Annexe 5 : vue d'ensemble du budget annexe lotissement

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT	1 058 997 €	967 915 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0 €	0 €
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0 €	91 082 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 058 997 €	1 058 997 €

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	991 808 €	1 044 427 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0 €	0 €
REPORTS	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0 €	92 663 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	991 808 €	1 137 090 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	2 050 806 €	2 196 088 €